

Dossier de rentrée 2024/2025

École primaire Le Moulin

3 rue Brecon, 29850 Gouesnou

02 98 07 76 55

ec.0292018L@ac-rennes.fr

<https://ecoledumoulin-gouesnou.ac-rennes.fr/>

À RAPPORTER POUR CHACUN DE VOS ENFANTS AU PLUS TARD LE LUNDI 9/09/2024

- **LA FICHE DE RENSEIGNEMENTS** préremplie, corrigée en rouge et signée.

Je vous remercie de corriger toutes erreurs sur la fiche au stylo rouge et de porter une attention toute particulière aux numéros de téléphone et adresses mail.

- **LA FICHE D'URGENCE** à l'intention des parents dûment complétée et signée
- **L'ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE ET INDIVIDUELLE.**

Les familles sont libres du choix de leur assureur. Cependant, il convient de vérifier que le contrat souscrit est complet :

- Responsabilité civile : couvre les dommages causés à autrui par l'enfant.
- Responsabilité individuelle corporelle (obligatoire pour toute sortie) : couvre les dommages subis par votre enfant.

Pour la communication

Nous vous remercions de privilégier :

- **le mail de l'école : ec.0292018L@ac-rennes.fr** pour les demandes administratives ou autres informations à la directrice.
- l'appel par téléphone au 02 98 07 76 55 pour signaler l'absence de votre enfant le matin même.

Rendez-vous parents et enseignants

Une réunion de rentrée sera organisée en septembre pour présenter l'année et le fonctionnement de l'école et de la classe.

En élémentaire, le Livret Scolaire Universelle (LSU) sera rendu 2 fois par an. En maternelle, le livret de suivi des apprentissages sera rendu en fin d'année.

La prise de rendez-vous avec l'enseignant·e de votre enfant se fait par à travers le cahier de liaison, le mail ou Educartable (en fonction du choix de l'enseignant), vous pouvez solliciter un rendez-vous auprès de l'enseignant·e ou de la directrice si nécessaire.

Vous remerciant pour la lecture attentive des documents fournis et pour votre collaboration. Nous vous souhaitons, ainsi qu'à votre enfant, une bonne rentrée des classes dans notre école !

Accueil et organisation scolaire

Horaires

- Horaires de classe : matin : 8h45 - 12h00 ; après-midi : 13h45 - 16h30
 - Accueil des élèves de 8h35 à 8h45, fin de classe à 12h.
 - Accueil des élèves de 13h35 à 13h45, fin de classe à 16h30

L'accueil des élèves de maternelle, CE2, CM1 et CM2 se fait par la porte extérieure de la classe. L'accueil des élèves de CP et CE1 se fait par la porte près du bureau de direction.

Nous vous demandons de bien respecter ses horaires afin que la classe puisse commencer à l'heure.

Horaires

- Nous vous rappelons que **la fréquentation régulière de l'école est obligatoire.**
- Pour la sécurité de tous les élèves, en cas d'absence de votre enfant, merci de bien vouloir impérativement prévenir le matin même par téléphone 02 98 07 76 55 puis confirmer ultérieurement par écrit en fournissant le motif (par mail ec.0292018L@ac-rennes.fr ou via le carnet de liaison)

Enseignant·es :

TPS-PS : Mme QUÉNÉCANT

PS-MS : Mme PRIGENT

GS-CP : Mme KERMARREC et Mme OLLIVIER

CP : Mme HONORÉ et Mme OLLIVIER

CE1 : Mme SOURDIN et M. GATTUSO

CE2 : Mme CORRE

CM1 : Mme DOUPHIS

CM2 : M. BARS et M. GATTUSO

ATSEM :

TPS- PS : Mme GUILLOU-SAEZ

MS-GS : Mme LE ROY

GS-CP : Mme BOADEC

En complément: Mme RIOU

AESH :

Mme LIGNÉ

Mme SITTERLIN

Les dates des vacances scolaires

Rentrée scolaire : lundi 2 septembre 2024

Vacances d'automne

Du vendredi 18 octobre 2024 au soir au lundi 4 novembre 2024

Vacances de Noël

Du vendredi 20 décembre 2024 au soir au lundi 6 janvier 2025

Vacances d'hiver

Du vendredi 7 février 2025 au soir au lundi 24 février 2025

Vacances de printemps

Du vendredi 4 avril 2025 au soir au mardi 22 avril 2025

Pont de l'Ascension

Du mardi 27 mai 2025 au soir au lundi 2 juin 2025

Vacances d'été : le vendredi 4 juillet 2025 au soir

Vous remerciant pour la lecture attentive des documents fournis et pour votre collaboration. Nous vous souhaitons, ainsi qu'à votre enfant, une bonne rentrée des classes dans notre école !

Protocole d'accueil individualisé (PAI)

- Si votre enfant a besoin d'un traitement médical ou de soins spécifiques à cause d'une maladie chronique (allergie, asthme...), il convient d'élaborer un PAI ayant pour partenaires l'école, la municipalité, le milieu médical et la famille. Pour cela je vous remercie de vous rapprocher de la directrice Mme SOURDIN
- Tout élève qui avait un PAI en maternelle et entre en CP doit impérativement refaire son PAI intégralement.
- Votre enfant a déjà un PAI, je vous remercie de fournir à son·sa enseignant·e une ordonnance à jour et les traitements correspondants avec des dates de péremption allant jusqu'à juillet 2025.

En aucun cas un enseignant n'est habilité à donner un médicament à un enfant sans l'élaboration préalable d'un PAI.

(RPE)

Élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école:

La liste des RPE 2023-2024 reste en place jusqu'aux **prochaines élections qui auront lieu le vendredi 11 octobre.**

Des informations sur les élections des délégués des parents vous seront communiquées très bientôt.

Les parents qui souhaitent se présenter peuvent se faire connaître dès maintenant auprès des enseignant·es.

Le matériel

Les élèves et leur famille sont responsables du matériel pédagogique qui leur est confié par l'école. Ils doivent en prendre le plus grand soin (couvrir les livres, réparer les petites détériorations...) **En cas de perte ou de dommage dû à un manque de soin manifeste, le remplacement à neuf sera demandé à la famille.**

En cas d'urgence

En cas d'urgence (élève accidenté ou malade), il sera **fait appel aux services d'aide médicale urgente du centre du 15**, chargés d'évaluer la situation et de déclencher la réponse adaptée. La famille est immédiatement avertie par nos soins. **La fiche d'urgence à l'intention des parents partira avec les secours afin qu'ils aient les informations nécessaires.**

Vous remerciant pour la lecture attentive des documents fournis et pour votre collaboration. Nous vous souhaitons, ainsi qu'à votre enfant, une bonne rentrée des classes dans notre école !

Accueil, organisation périscolaire (pris en charge par la municipalité)

Coordinatrice : Mme Kerjean.

- Accueil du matin de 7h15 à 8h35 ;
- Accueil du soir de 16h30 à 19h
- Accueil en pause méridienne : de 12h à 13h35

L'inscription est obligatoire et se fait auprès des services périscolaires de la commune (Portail famille).

Vous remerciant pour la lecture attentive des documents fournis et pour votre collaboration. Nous vous souhaitons, ainsi qu'à votre enfant, une bonne rentrée des classes dans notre école !